

3.4 Scolarisation des élèves handicapés : la même chance pour tous

L'ESSENTIEL

- Le développement des Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire), qui accueillent des petits groupes d'élèves handicapés au collège et au lycée, se poursuit, et particulièrement en lycée professionnel.
- Les personnels qui accompagnent les élèves handicapés sont mieux formés et leur recrutement évolue.
- Des mesures complémentaires favorisant l'inclusion sont mises en place : module de formation, aménagement et dispenses d'examens, aménagement du livret personnel de compétences, journée de sensibilisation au handicap...



L'intensification des dispositifs de scolarisation au collège et au lycée

Développement des Ulis

L'objectif de 2 000 Ulis pour la rentrée 2010 a été dépassé. Ce mouvement se poursuit particulièrement dans les lycées professionnels. Les Ulis sont incitées à fonctionner en réseau, notamment pour répondre aux besoins de formation professionnelle des élèves handicapés.

Pour préserver la cohérence du parcours des élèves, la réflexion se prolonge sur les aménagements et les dispenses d'examen, avec une attention particulière portée sur la question des langues vivantes. Ce travail s'étend au livret personnel de compétences, qui atteste l'acquisition des connaissances du socle commun.

Le 3 décembre 2011, à l'occasion de la Journée mondiale des personnes handicapées, les établissements scolaires mettront en place des actions de sensibilisation au handicap.

Multiplication des Pass

La création des Pass (pôles d'accompagnement à la scolarisation des élèves sourds) permet de scolariser des élèves sourds et malentendants en milieu ordinaire, quel que soit le mode de communication choisi par la famille. En 2011-2012, leur développement se poursuit.

Pour favoriser la scolarisation des enfants qui sont pris en charge hors de l'école, l'éducation nationale travaille aux côtés de la direction générale de la cohésion sociale au déploiement des unités d'enseignement en établissements médico-sociaux.

FOCUS / L'ADAPTATION DES MANUELS SCOLAIRES S'ACCENTUE

Toutes les initiatives qui visent à rendre les manuels scolaires accessibles sont encouragées, notamment pour exploiter les possibilités offertes par le numérique.

Une mission particulière, pour l'édition de manuels adaptés aux élèves déficients visuels, est par ailleurs confiée au Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) du Nord-Pas-de-Calais, au sein du réseau du Centre national de documentation pédagogique (CNDP). Ce service, qui travaille en collaboration avec l'Institut national des jeunes aveugles (INJA), répond aux demandes d'adaptation d'ouvrages scolaires qui lui sont transmises et est chargé d'adapter les documents officiels du ministère, notamment les programmes scolaires. Il procède également à l'adaptation des sujets d'examen en braille et en gros caractères pour la plupart des académies.

➤ Un accompagnement renforcé

Le ministère a réaffirmé son engagement dans la politique d'inclusion des élèves handicapés lors de la Conférence nationale du handicap, qui s'est tenue le 8 juin 2011.

Des enseignants mieux préparés

La part des enseignants qui se consacrent à la scolarisation des élèves handicapés a progressé de 11,3 % en sept ans, passant de 11 805 ETP (équivalents temps plein) en 2005 à 13 124 ETP en 2011. Pour les établissements relevant de l'éducation nationale, cette progression est de 19,5% passant de 6 568 ETP à 7 848.

Par ailleurs, un nouveau module de formation sera proposé aux enseignants des classes ordinaires pour les aider à mieux appréhender les besoins éducatifs particuliers de ces élèves. Il permettra à chaque enseignant de se préparer à accueillir un élève handicapé dans des conditions satisfaisantes dès le premier jour.

Des élèves mieux entourés

À partir de la rentrée 2011, des **assistants de scolarisation qualifiés et recrutés** (contrats de trois ans, renouvelables une fois) viendront renforcer les équipes d'auxiliaires de vie scolaire déjà en place pour accompagner les enfants handicapés dans la durée.

L'éducation nationale et les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) expérimentent ensemble un outil d'aide à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap.

CHIFFRES CLÉS

201 388 élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire, soit 33 % de plus qu'en 2005.

Plus de 90 % de ces élèves handicapés sont scolarisés à temps complet.

41 197 personnes accompagnent 61 720 élèves à titre individuel.